



# **CONSEIL MUNICIPAL**

---

## **Compte-rendu analytique**

**Séance du jeudi 30 mars 2023 à 21h**

*Publication et affichage en date du 13 avril 2023*



# Compte-rendu analytique

## Conseil municipal du 30 mars 2023

**28 présents.** Éric BERDOATI, Ségolène de LARMINAT, Jean-Christophe PIERSON, Jacques GRUBER, Capucine du SARTEL, Olivier BERTHET, Anne COVO, Jean-Claude TREMINTIN, Françoise ASKINAZI, Nicolas PORTEIX, Sacha GAILLARD, Mireille GUEZENEK, Jean-Jacques VEILLEROT, Nathalie MOUTON-VEILLÉ, Virginie RECHAIN, Diane MICHOUDET, Nicolas PUJOL, Céline PEIGNÉ, Arnaud BOSSER, Pauline GEISMAR, Christophe WARTEL, Pierre BOSCHE, Catherine GREVELINK, Delphine POTIER, Rafaël MAYCHMAZ, Pierre CAZENEUVE, Xavier BRUNSCHVICG et Irène DOUTSAS.

### ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 9 FEVRIER 2023

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Le Maire rend compte des 125 décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée.

#### ■ Affaires juridiques et domaniales (36)

- Mise à disposition et location de salles : Brunet, Colonnes, Porte Jaune, Grand Livre et Espace ouvert au Carré (25)
- Conventions d'occupation domaniale pour des logements sis à Saint-Cloud – 17 rue Anatole Hébert, 3/5 rue René Weill et 2/4 rue Michel Salles (6)
- Mise à disposition de l'association "Ligue de l'Enseignement des Hauts-de-Seine", de l'accueil de loisirs sans hébergement Val d'Or, pour l'organisation d'une session de formation générale BAFA, prévue du 22 au 29 avril 2023
- Décision portant conclusion d'une convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association "Accueil Prévention Animation Jeunes"
- Décision d'estimer en justice dans le cadre du contentieux "Société SARL X C/commune de Saint-Cloud"
- Décision d'estimer en justice pour les contentieux devant la Commission du contentieux du stationnement payant (du 14 décembre 2022 au 07 février 2023).
- Acceptation d'un don mobilier du Forum métropolitain du Grand Paris

#### ■ Marchés publics (68)

- Deux ateliers pour la jeunesse titrés "gentils monstres" dans le cadre de La Nuit de la lecture 2023
- Un atelier scientifique pour la jeunesse dans le cadre de La science se livre 2023
- Construction d'un poste de transformation maçonné
- Relevés architecturaux (Église Saint-Clodoald)
- Réalisation d'esquisses architecturales
- Prestation Géomètre - Escaliers Mécaniques - Interface Ville-Gare SNCF
- Réfection des verrières existantes
- Mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux de réfection complète de l'église Saint-Clodoald
- Assistance à Maîtrise d'ouvrage relative au suivi de l'exploitation des installations de chauffage, de ventilation et de climatisation
- Travaux de maçonnerie pour la sécurisation anti-squat des 32, 32 bis et 34 rue Pasteur (92210 Saint-Cloud)
- Mission de coordination SSI pour le projet de construction du marché des Avelines
- Contrat de location d'une chargeuse-pelleteuse JCB télescopique (sel hivernal)
- Modification n°1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de reconstruction du mur de soutènement de la crèche Clair de Lune
- Modification 1 de prolongation du contrat de suivi photo en temps réel du projet de reconstruction de l'îlot des Avelines
- Modification n°2 de l'accord-cadre relatif au nettoyage des bâtiments communaux
- Modification 1 au contrat n°2023-017 relatif à la location d'un véhicule Mercedes Sprinter
- Modification n°2 du lot n°9 (Plomberie sanitaire - Ventilation) du marché de travaux pour la reconstruction de l'îlot des Avelines à Saint-Cloud (Halle de marché - Parking souterrain - Espace public - Commerce)
- Modification n°1 du lot n°11 (VRD - Revêtements de sols - Éclairage public) du marché de travaux pour la reconstruction de l'îlot des Avelines à Saint-Cloud (Halle de marché - Parking souterrain - Espace public - Commerce)
- Réhabilitation totale du logement SEN1 situé 82, boulevard Senard à Saint-Cloud



# Compte-rendu analytique

## Conseil municipal du 30 mars 2023

- Réhabilitation de 6 logements (3, rue Feudon – 92210 Saint-Cloud)
  - Lot n°1 : *Corps d'états secondaires*
  - Lot n°2 : *Plomberie - Sanitaires - CVC (Chauffage - Ventilation - Climatisation)*
  - Lot n°3 : *Électricité*
  - Lot n°4 : *Menuiseries extérieures - Garde-corps*
  - Lot n°5 : *I.T.E. (Isolation thermique par l'extérieur)*
- Avenant n°2 au contrat Mastercare d'inspection préventive des véhicules poids lourds
- Avenants à divers contrats de locations de véhicules pour augmentation de durée (5)
  - Avenant au contrat de location véhicule Partner Asphalt STD 650 kg PureTech 110 pour augmentation de la durée de location à 60 mois
  - Avenant au contrat de location véhicule NV Partner Asphalt STD 1000 kg PureTech pour augmentation de la durée de location à 60 mois
  - Avenant au contrat de location d'un véhicule Renault Clio immatriculé FR022JR pour en augmenter la durée
  - Avenant au contrat de location d'un véhicule Renault Clio immatriculé FR048JR pour en augmenter la durée
  - Avenant au contrat de location d'un véhicule Renault Clio immatriculé FR235ZK pour en augmenter la durée
- Achat de fournitures de bureau et de fournitures administratives
- Armoire électronique à gestion de clés
- Abonnement à la plateforme de gestion des archives
- Maintenance d'un portail documentaire web pour la médiathèque de Saint-Cloud
- Abonnement contrat de service SAAS EKSAE Graphiq PUBLIQ pour le traitement de la déclaration sociale nominative
- Maintenance du logiciel de captation vidéo du Conseil municipal
- Convention de formation professionnelle "Méthode HACCP"
- Convention de formation (Habilitation électrique BS BE)
- Convention de formation SME (Sensibilisation à la Manipulation des Extincteurs)
- Contrat de cession de droits de représentation pour un spectacle musical *PUNK.E.S ou Comment nous ne sommes pas devenues célèbres*
- Spectacle poétique
- Animation DJ MUSIC LIVE (Bal du 14/07/23 au jardin des Tourneroches)
- 2 Achats de séjours de vacances
- 1 achat de séjour-accueil pour un groupe de 28 personnes au centre Touraine
- 1 achat de séjour-accueil pour un groupe de 47 personnes au Domaine de la Presqu'île
- Urbanisme /Services techniques (4)
  - 3 décisions relatives à l'exercice du droit de préemption urbain dans la commune de Saint-Cloud pour 3 chambres situées 42, rue du Mont-Valérien, cadastrées section AC numéro 32 (déclarations d'intention d'aliéner : 2022/0613, 2022/0614 et 2023/0007 enregistrées en Mairie de Saint-Cloud les 14 décembre 2022 et 13 janvier 2023)
  - Cession d'un véhicule du parc automobile municipal
- Finances (12)
  - Demandes de subventions (9)
    - Travaux de désimperméabilisation et de végétalisation de la cour maternelle de l'école Montretout à Saint-Cloud
    - Réalisation d'une coulée verte dans la rue Gounod à Saint-Cloud
    - Remplacement des luminaires énergivores par des luminaires de technologie LED
    - Travaux de rénovation de sanitaires dans deux écoles et d'installation de stores de protection solaire dans quatre écoles à Saint-Cloud
    - Mise aux normes et la sécurisation des espaces publics à la piscine du centre sportif des Tourneroches
    - Rénovation des vestiaires du gymnase au centre sportif des Tourneroches (2)
    - Demande de subvention pour la résidence d'écrivain "mon jardin au fil des saisons" avec l'auteure Raphaële BERNARD-BACOT à la médiathèque de Saint-Cloud
    - Acquisition de perches motorisées au cinéma-théâtre les 3 Pierrots
  - Régies d'avances / avenant (3)
    - Régie d'avances TAMIÉ du 22 au 29 avril 2023
    - Régie d'avances LONGEVILLE-SUR-MER du 22 au 28 avril 2023
    - Avenant n°12 à la Régie d'avances Finances



# Compte-rendu analytique Conseil municipal du 30 mars 2023

## ■ Culture (5)

- Opération de régulation des collections de la médiathèque - Cession de périodiques aux usagers
- Acceptation du don de 50 CD Ecole de piano Pierre Faraggi - Cinquantième anniversaire
- Avenant n°1 à la convention de dépôt de trois pièces de porcelaine tendre appartenant au musée national Adrien Dubouché
- Modification de la décision 2022-290 autorisant la signature d'un contrat de cession de droits d'exploitation d'un concert de musique classique par les artistes du Quatuor Voce
- Modification de la décision 2022-316 autorisant la signature d'un contrat de cession de droits d'exploitation du spectacle "L'École des magiciens".

## DÉCLARATION D'ÉRIC BERDOATI, MAIRE

« Mes Chers Collègues,

A l'heure où nous tenons notre Conseil municipal, notre pays vit des heures difficiles. En effet, depuis le 19 janvier dernier, date de la première manifestation soutenant le mouvement social contre le projet de réforme des retraites, les événements, pacifiques, dans un premier temps puis, ultra-violents, dans un second temps, je pense principalement à ce qui s'est passé ce samedi à Sainte-Soline, se succèdent. Cette situation critique appelle de la part de l'ensemble des responsables politiques clarté et courage. Premièrement, il faut condamner avec la plus grande fermeté l'utilisation de la violence comme moyen d'expression.

Deuxièmement, il faut renouveler notre soutien aux forces de l'ordre, qui accomplissent leur mission dans des situations parfois extrêmes. Au moment où je vous parle, suite à un appel à manifester devant les préfectures de France pour protester contre les violences policières, des regroupements ont lieu. Contrairement à ce que peuvent dire certains activistes, la police n'est pas violente, elle est autorisée à utiliser la force pour rétablir l'ordre public. Cela fait partie de ses prérogatives et c'est comme cela que fonctionne notre République.

Troisièmement, oui notre pays a besoin de réformes. Mais encore faut-il être en capacité politique de réformer !

En effet, de nos jours, réformer et a fortiori gouverner, exige humilité, écoute, dialogue et respect de ses interlocuteurs. Réformer, ce n'est ni un acte administratif, ni un acte technocratique, réformer c'est avant tout poser un diagnostic, le partager et proposer à nos concitoyens un avenir meilleur. La méthode pour réformer est aussi importante que l'objectif à atteindre. Si on est dans l'incapacité d'expliquer clairement en quoi la réforme sera bénéfique pour nos compatriotes, alors ce n'est même pas la peine de l'engager. Réformer, cela implique de se poser, au préalable, deux questions fondamentales : les raisons de la réforme et la méthode à utiliser. Autrement dit : quel objectif poursuivi et comment l'atteindre ?

Fort des événements récents, la question que tout le monde se pose aujourd'hui est la suivante : peut-on encore réformer notre pays ? La réponse est clairement oui, mais pour y parvenir, il faut avant toute chose s'assurer de rendre la réforme possible. C'est justement ce qui a fait défaut dans la séquence politique présente.

Mes Chers Collègues, vous connaissez tous mon opinion sur le gouvernement en place. Pour autant, la situation du pays est grave tant sur le plan social, que sur le plan économique. Il n'est pas concevable d'attendre encore plus de quatre longues années sans que rien ne se passe. Cela conduirait la France au déclin, ce que connaît déjà la classe moyenne de notre pays. Il est donc temps d'agir !

L'objectif n'est pas de trouver une solution de sortie de crise pour le gouvernement mais bien de permettre à la France de retrouver son rang et sa place, place qu'elle n'aurait jamais dû quitter dans le concert des grandes nations.

Il faut faire preuve de responsabilité et tout mettre en œuvre pour retrouver la concorde nationale. Le rôle premier d'un responsable politique et plus encore du Chef de l'État c'est de rassembler son peuple.

Pour l'avenir de la France, il est urgent que le Président de la République mette en œuvre les conditions indispensables de l'apaisement social et du rassemblement politique de tous ceux qui croient en l'avenir de notre nation.

Quant à nous, membres du Conseil municipal de la ville de Saint-Cloud, nous allons ce soir constater avec l'adoption du compte administratif notre saine gestion des deniers publics. A l'heure où certains décident de fermer leur mairie, nous décidons d'ouvrir la nôtre pour une exposition pédagogique sur le coût de l'argent



# Compte-rendu analytique Conseil municipal du 30 mars 2023

public. Nous donnons rendez-vous à tous les Clodoaldiens dimanche 2 avril prochain pour mieux comprendre combien coûte une politique publique. Avec mes collègues de la majorité municipale, nous vous attendons nombreux en mairie dimanche 2 avril prochain dès 9h.»

## COMMUNICATIONS DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

### Ségolène de LARMINAT.....Première Adjointe au Maire, Culture et Patrimoine

■ **Festivités autour des 1500 ans de Clodoald** : L'année se poursuit avec une lecture en musique de *La Vie terrible et merveilleuse de Clodoald*, le 6 avril prochain à 20h30 à l'école élémentaire de la Fouilleuse.

Bruno Dumézil, historien spécialiste du Haut Moyen Âge, est attendu le 15 avril à 18h à la médiathèque.

Enfin, un évènement de clôture, organisé en partenariat avec la paroisse le 12 mai prochain, aura lieu dans le jardin des Tourneroches.

**Nouveauté !** Une nouvelle balade virtuelle disponible gratuitement sur l'application mobile CityGem offre un parcours patrimonial *Sur les pas de Clodoald* permettant de découvrir l'ancien bourg médiéval de Novigentum tout en suivant les pas du fondateur de la ville.

■ **Saison théâtrale Hors les murs** : la saison continue pendant que le chantier des 3 Pierrots avance et que l'extension sort de terre progressivement.

Un complet au musée des avelines a eu lieu le 18 mars dernier avec *l'Homme sans souci*.

Les 3 Pierrots se déplacent le 4 avril prochain à Garches pour le spectacle *Fallait pas le dire* de Salomé Lelouch avec Pierre Arditi et Evelyne Bouix.

Le Carré accueillera les 2 derniers évènements : le 15 avril *L'École des Magiciens* et le 12 mai *Comment nous ne sommes pas devenues célèbres*, dernier spectacle de la saison Hors les murs s'accompagnant d'une soirée musicale en partenariat avec l'ECLA, *London 1979*.

■ **Médiathèque des Avelines** : Une exposition dédiée aux secrets de fabrication d'une bande dessinée - *Bergères guerrières : la création d'un univers* - se tiendra du 1er au 15 avril.

A noter ! Le samedi 1er avril à 16h00, séance de **café-rencontre avec Jean-Yves Dardel**, auteur clodoaldien de bande dessinée.

■ **Musée des Avelines** : L'exposition *René Crevel* venant de s'achever a rencontré un franc succès avec 7583 visiteurs. Le week-end prochain sera consacré à l'évènement *Le Printemps de la sculpture* avec des pastilles autour des bustes de souverains en biscuit de porcelaine et des ateliers de modelage pour les familles.

Prochaine exposition temporaire le jeudi 20 avril intitulée *Amours imaginaires : regard sur la collection*.

■ **Le Carré** : Le diner cosmopolite des AVF en partenariat avec l'ECLA et CFAE s'y déroule ce soir.

Une exposition du travail de la sculptrice clodoaldienne Zhou Yiyan sera proposée à partir du 5 avril, puis les adhérents de l'Atelier 62 présenteront leur travail graphique au mois de mai.

■ **L'ECLA** : l'association propose des stages du 24 au 28 avril pour les vacances de printemps pour les enfants et les jeunes,

■ **Le Conservatoire** : L'établissement dispense chaque semaine ses 450 heures de cours de musique à 750 élèves et ses 78 classes d'écoles primaires.

Parallèlement à cette forte activité pédagogique, la saison de concerts se poursuit. Programme à consulter sur le nouveau site internet ! Les semaines à venir seront en trio avec un trio de jazz le 2 avril puis les trios de Beethoven le 15 avril.

### Jean-Christophe PIERSON.....Adjoint au Maire, Solidarité, logement, action sociale et santé

■ **Attribution de logements sociaux année 2022** : Suite à la loi 3DS du 21 février 2022, la Ville a repris le contrôle de son contingent. 40 logements ont été attribués. Dans le cadre de ces 40 attributions, 166 personnes ont été contactées. 80 personnes ont accepté la proposition, 86 ont refusé ou n'ont pas répondu, soit 52 % de refus.

En retirant les logements PEX, 130 personnes ont été contactées avec 52 refus (soit 40%). 4 logements PEX ont été rendus faute de candidat (logements trop chers) - les analyses suivantes sur les familles relogées ne concerneront donc que 80 familles et 36 logements.



# Compte-rendu analytique

## Conseil municipal du 30 mars 2023

Typologie	T1	T2	T3	T4	T5
<b>Nombre de logements attribués</b>	3	15	8	7	3
<b>Proportion</b>	8,3%	41,7%	22,2%	19,4%	8,3%

2/3 des typologies moyennes T2 et T3 sont à la fois les plus nombreuses et les plus demandées avec 63.9%.

Financements	PLAI	PLUS	PLS/ILN	PEX
<b>Nombre de logements attribués</b>	5	19	11	1
<b>Proportion</b>	13,9%	52,8%	30,5%	2,8%

Les catégories PLUS et PLS représentent la majorité des logements sur la ville avec un peu plus de 83%.  
Les PLAI sont en hausse par rapport aux années précédentes.

Nombre d'années d'attente	Années de la demande	Nombre d'attributions
<b>Moins d'un an</b>	2022	3
<b>De 1 à 2 ans</b>	2021 à 2020	11
<b>De 3 à 4 ans</b>	2019 à 2018	8
<b>De 5 à 7 ans</b>	2017 à 2015	9
<b>8 ans et +</b>	2014 et avant	5

En conséquence, les 23 autres logements ont été attribués à des familles avec enfant selon la répartition suivante :

Composition familiale	Avec 1 enfant	Avec 2 enfants	Avec 3 enfants et +	Total
<b>Famille monoparentale</b>	4	2	3	9
<b>Couples</b>	4	6	4	14
<b>Total</b>	8	8	7	23

A cela s'ajoutent 11 personnes seules et 2 couples sans enfant.

Motifs du relogement	Nombre de dossiers attribués à ce titre	Répartition selon le motif (%)
Divorce	1	2,8%
Handicap	1	2,8%
Logt éloigné du travail	2	5,6%
Logt non décent	2	5,6%
Violences	2	5,6%
Logt trop cher	3	8,3%
<b>Expulsion / fin de bail</b>	<b>5</b>	<b>13,9%</b>
<b>Personnes hébergées ou Décohabitation</b>	<b>7</b>	<b>19,4%</b>
<b>Logt trop petit</b>	<b>13</b>	<b>36,1%</b>

### Analyse des refus

Il convient de rappeler que nous sommes obligés légalement de présenter au minimum 3 candidats par logement, ce qui peut expliquer en partie le nombre de refus. Sur le contingent ville, sur les 166 demandeurs contactés, 86 ont refusé la proposition ou n'ont pas répondu. Une inflation inexplicable des refus est constatée notamment pour des motifs de localisation, comme si changer de quartier était une difficulté insurmontable, donnant l'impression d'une croyance que le nombre de logements disponibles est infini et peut se plier à des exigences n'apparaissant pas dans les années précédentes.

**Jean-Christophe Pierson rappelle que le service du Logement est un service social qui tente d'accompagner au plus près chacun des demandeurs.**





# Compte-rendu analytique Conseil municipal du 30 mars 2023

## Répartition des refus en fonction de la typologie

Typologie	T1	T2	T3	T4	T5
Nombre de logements proposés	4	16	8	9	3
Nombre de logements refusés	2	12	8	5	3
Nombre de refus	9	29	24	19	5
Répartition des refus selon la typologie	10,5%	33,7%	27,9%	22,1%	5,8%
Proportion de logements refusés par typologie	50%	75%	100%	55,5%	100%

Contrairement aux années précédentes, les refus ont concerné prioritairement les T2 mais également les T3, T4 et T5 (les T3 et T5 ont chacun enregistré un refus) ce qui montre un niveau d'exigence des grandes familles en inadéquation avec la sur-occupation du logement : ce qui était avant un moteur dans le changement de logement (la composition familiale) devient un frein (exigence de quartier en adéquation avec le travail ou la scolarité des enfants).

**Jean-Christophe Pierson précise que chaque bailleur social de la ville est reçu en début d'année pour faire un point sur chaque résidence. L'accent est mis sur la nécessité de travailler sur les situations de sous-occupation atteignant jusqu'à 30% chez certains bailleurs avec toutes les conséquences qui suivent sur le taux de rotation : celui-ci étant inférieur à 5% chez certains bailleurs.**

2023 verra la livraison d'un certain nombre de nouveaux logements : le nombre d'attributions devrait ainsi être à la hausse.

**Brigitte PINAULT** ..... **Adjointe au Maire, Ville durable**  
(excusée, rapportée par Capucine du SARTEL)

■ **Forum Habitat durable**: Organisé par le service Environnement de la Ville, ce forum s'est tenu **le 28 mars dernier** dans les deux salles du Jardin des Avelines entre 18h et 21h. L'objectif de ce forum était d'accompagner les habitants dans leur réflexion pour réaliser des travaux afin d'optimiser leurs consommations de fluides.

**Véritable succès pour ce forum ayant rassemblé 85 personnes** en présence de partenaires tels que l'ALEC, ENEDIS, GRDF, un bureau d'études...

*Des remerciements sont adressés à l'ALEC, aux services Environnement et Communication de la Ville.*

■ **Distribution gratuite de compost** : La distribution de compost des 24 et 25 mars a battu tous les records ! Une benne de 15 m3 a été écoulee en deux fois 2 heures de distribution.

■ **Éco-pâturage** : La transhumance 2023 s'est parfaitement déroulée le 22 mars dernier. Un parcours plus ambitieux a été engagé par les animaux, six moutons et une chèvre, qui sont partis de la place de Lessay pour se rendre jusqu'à l'éco-pâturage situé à côté de la Passerelle de l'Avre, soit une distance de plus d'un km en milieu urbain.

*Brigitte Pinauld adresse ses remerciements à l'association Espaces de Saint-Cloud, partenaire de la Ville dans la gestion de cet éco-pâturage ainsi que la Police Municipale qui a assuré la sécurité du parcours.*

**Jacques GRUBER** ..... **Adjoint au Maire, Éducation**

■ **Visite du Salon de l'Agriculture** : 55 élèves des centres de loisirs de la ville ont été invités par le Crédit Agricole à une **visite guidée du Salon International de l'Agriculture le 27 février**. Les retours des enfants ont été très positifs et l'objectif d'éveiller de jeunes citadins au monde agricole a été atteint.

*Jacques Gruber remercie la Caisse Locale du Crédit Agricole Mutuel de Boulogne-Saint-Cloud et la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile de-France pour leur générosité et cette belle action éducative !*

■ **Restauration scolaire** : La Commission trimestrielle de restauration s'est tenue le **jeudi 24 mars** et permet d'aborder tous les sujets relatifs à la restauration scolaire.



# Compte-rendu analytique

## Conseil municipal du 30 mars 2023

Une nouvelle plateforme gérée par le prestataire SOGERES permet en quelques clics d'accéder aux menus, aux allergènes des repas, et aux actualités de la restauration. Le site de la Ville – rubrique - Enfance - met à disposition des administrés une information sur la façon d'accéder au portail du prestataire, ainsi qu'à son numéro de téléphone, ou à la permanence située au 4 rue des Ecoles pour toute difficulté de facturation.

■ **Service Minimum d'Accueil (SMA)** : La commune doit mettre en place ce service pour accueillir les élèves lorsque le pourcentage d'enseignants en grève dépasse les 25% de l'effectif d'une école. **En cas de grève, les parents d'élèves sont invités à consulter le site de la Ville la veille pour connaître les dispositions prises.**

Si un SMA, un accueil du matin ou du soir, ou une pause méridienne ne peuvent être assurés, seuls les parents directement concernés sont avertis par le service Éducation. A noter que la restauration scolaire, la pause méridienne et les accueils du matin et du soir ont jusqu'à présent toujours pu fonctionner malgré les perturbations des transports qui ont pu affecter certains personnels de la Ville.

*Jacques Gruber adresse ses remerciements à toutes les personnes (animateurs et personnels du PEEJ) qui se sont mobilisées pour assurer cet accueil des enfants à différentes reprises.*

■ **Défilé des écoles des Coteaux** : Un superbe défilé de toutes les classes des écoles maternelles et élémentaires des Coteaux a eu lieu Samedi matin 25 mars sur le stade des Coteaux à l'occasion du 30ème anniversaire de la brocante Toutocoto. Un gros travail des directeurs, des enseignants et des enfants est à l'origine de cette belle réussite où il est à noter que les costumes ont été entièrement réalisés à la main.

*Les directeurs des deux écoles et tous les enseignants sont vivement remerciés pour leur implication ainsi que les enfants pour leur contribution au dynamisme de leurs écoles et de leur quartier.*

### Capucine du SARTEL ..... Adjointe au Maire, Voirie, propreté et mobilité

#### **PROPRÉTÉ**

■ **Collecte des déchets ménagers** : Après dix jours de grève, Capucine du Sartel remercie les services du Sycotom qui ont œuvré depuis le démarrage de ce mouvement pour que le déroulé des collectes se passe au mieux.

Une cellule de crise a été activée afin de pouvoir gérer 6000 tonnes de déchets par jour générés par les six millions d'habitants des 85 communes adhérentes à ce syndicat. Les déchets de Saint-Cloud ont été ponctuellement traités par d'autres centres sous contrôle de la police présente au centre Isséane afin de permettre le déchargement des bennes malgré la présence de manifestants. Véolia qui se charge de la collecte clodoaldienne, n'ayant pas eu de grévistes, les rues clodoaldiennes n'ont donc pas ressemblé aux rues parisiennes.

A noter toutefois ! Des tournées plus longues et plus compliquées en raison de centres de traitement plus éloignés.

#### **VOIRIE**

■ **Eclairage**: Les travaux de la rue du Commandant de Lareinty sont terminés ainsi que la réfection de la rue des Villarmains. Reste à implanter la végétation. La rénovation de la rue des Tennerolles, quant à elle, se fera cet été.

#### **MOBILITE**

■ **Les vélos** : Un certain nombre d'arceaux vélos vont être rajoutés sur la ville. A certains endroits, comme le Monoprix, trouver une place pour accrocher son vélo s'avère difficile. Poursuite également du déploiement des panneaux M12. Une communication sera effectuée dans le magazine de juin en vue de leur bonne utilisation.

### Olivier BERTHET ..... Adjoint au Maire, Urbanisme et anciens combattants

#### **ANCIENS COMBATTANTS**

■ **Cérémonie du 19 mars 1962** : Olivier BERTHET remercie les nombreuses personnes présentes à cette belle cérémonie (élus, Clodoaldiens, membres du comité d'entente...) ainsi que l'ensemble des services municipaux qui l'ont organisée.

#### **URBANISME**

■ **Guichet unique de l'Urbanisme** : Ouverture à partir du 3 avril. Toutes les démarches seront ainsi dématérialisées et les documents seront à déposer sur le site internet. Les administrés pourront de fait suivre l'avancée de leurs dossiers.





# Compte-rendu analytique Conseil municipal du 30 mars 2023

**Anne COVO.....Adjointe au Maire, Petite enfance et famille**

■ **Travaux parking des Hôpitaux** : Les enfants des crèches Clair de Lune et Petits Loups vont être redéployés en vue de limiter les nuisances. Des informations plus précises seront transmises au prochain Conseil municipal du mois de mai.

■ **Journée pédagogique Petite Enfance** : Cette journée s'est tenue le **27 mars dernier** sur le thème des neurosciences affectives

■ **Fermeture des crèches** : Les crèches fermeront du 7 avril au soir au mardi 11 avril au matin, puis du vendredi 28 avril au soir au mardi 9 mai au matin.

**Jean-Claude TREMINTIN.....Adjoint au Maire, Sport**

■ **École des sports** : Deux stages sont programmés pendant les vacances de printemps.

- Un **stage aquatique du 24 au 28 avril 2023** pour 16 enfants avec notamment, des sorties kayak à l'Île Monsieur, une initiation au waterpolo et un sauvetage avec palmes, masques et tuba.

- Un **stage plus terrestre** pour 24 enfants **du 2 au 5 mai 2023**, avec du tir à l'arc, du golf, soit à Jardy, soit à Rueil, et d'autres activités sportives.

■ **Mini-camps**: Une **première expérience de mini-camps** (camping de Versailles avec emplacement réservé et piscine chauffée) est proposée aux **jeunes de 12 à 16 ans du 24 au 28 avril 2023** : du sport au programme (vélos VTT pour les déplacements), des moments conviviaux (montage des tentes et préparation des repas) et culturels (visite du Château de Versailles).

■ **Animation sportive – Jardin de l'Avre** : Le **Pôle Sportif organisera le samedi matin**, à titre expérimental, une **animation sportive de 45 minutes à partir du 13 mai et jusqu'au 8 juillet**. Elle permettra aux familles de se retrouver pour des séances de sport en plein air. Un premier groupe, ouvert aux Clodoaldiennes et Clodoaldiens qui pourront être accompagnés par des enfants de plus de 5 ans, démarrera à 9h30. Un second groupe composé d'adultes et d'enfants de plus de 13 ans sera lancé à 10h45. Chaque séance, adaptée à son public, comprendra un échauffement, des exercices de musculation et de souplesse, et une séance d'étirement, le tout en musique, animés par des éducateurs brevetés.

■ **Les Mariannes** : Un accord a été conclu entre la SA à Objet Sportif qui exploite l'équipe professionnelle de volley féminin *Les Mariannes*, la Ville de Levallois et la Ville de Saint-Cloud. Cet accord va permettre à l'équipe de pouvoir utiliser le Complexe sportif Marcel Cerdan de Levallois pour le championnat professionnel 2023/24 et de bénéficier d'un apport financier. Le Club amateur de Saint-Cloud reste propriétaire des droits sportifs qui permettent à cette équipe d'évoluer dans le championnat professionnel, et continue de cogérer le Centre de Formation agréé qui évolue au Gymnase Verhaeren. Une nouvelle convention triennale a été établie entre la SASU et Le Club amateur. La Ville de Paris et le Conseil départemental 92 maintiennent quant à eux leur soutien à l'ensemble du projet.

VIVONS LE SPORT A SAINT CLOUD !

**Françoise ASKINAZI....Adjointe au Maire, Développement économique, commerce et artisanat**

## **DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

■ **Saint-Cloud Entreprises** : En partenariat avec le territoire POLD, un atelier a été accueilli dans l'espace de coworking Work and Share le 20 mars. À noter : une dizaine de porteurs de projets et d'entrepreneurs motivés du territoire présents, désireux de booster leur activité grâce à l'intelligence collective.

Le premier des quatre ateliers du nouveau cycle "Concrétiser, développer, communiquer" s'est tenu le 21 mars dernier et a réuni 40 participants. **Le second aura lieu le 16 mai à Saint-Cloud et portera sur le thème "Adapter sa communication"**.

■ **Apéro network** : Le **4ème apéro network** aura lieu le **13 avril à l'Épicerie Chérie by Mama Sista – 47 Bis, bd Senard** : une occasion pour les entreprises d'échanger avec les différents acteurs économiques locaux et de découvrir de nouveaux lieux conviviaux !

## **COMMERCE**

■ **Nouveau commerce** : Ouverture courant avril du **Restaurant Novigentum, 29/33 rue d'Orléans** (anciennement Chuchu cantine).



# Compte-rendu analytique

## Conseil municipal du 30 mars 2023

■ **Marché des Avelines** : En vue de son ouverture, les places sous la halle couverte ont toutes été attribuées lors de rendez-vous individuels avec chaque commerçant. Tous les commerçants de l'actuel marché de Stella ont accepté l'offre de la ville avec satisfaction et seront bien présents sur le futur marché. Des installations à l'extérieur de la halle ont été proposées à certains commerçants ne souhaitant pas venir sur les trois jours de marché prévus par semaine. Pour la partie Food court, le recrutement des traiteurs est en cours et un certain nombre de stands sont déjà pourvus.

### Nicolas PORTEIX.....Adjoint au Maire, Finances, achats et grands projets

■ **Chantier du marché des Avelines** : Les travaux de gros s'achèvent avec la halle arrière (fin d'ici un mois), la végétalisation du toit, la rampe faisant le lien avec le jardin des Avelines et également des travaux d'étanchéité sur la place, côté bd de la République. Les travaux de la halle principale, du commerce et de la brasserie sont quant à eux terminés. Les menuiseries extérieures seront prochainement mises en place.

*Le Maire félicite les équipes de la Ville pour le suivi de ce chantier ambitieux dont le résultat est prometteur.*

### Sacha GAILLARD.....Adjoint au Maire, Citoyenneté (État-civil et affaires générales) et politique de handicap

■ **Citoyenneté** : La cérémonie de la citoyenneté ayant pour objectif la sensibilisation des jeunes majeurs à leur devoir civique s'est tenue le vendredi 24 mars avec 59 présents sur 177 invités. Leur première carte électorale ainsi qu'un livret du citoyen leur ont été remis. Les cartes accompagnées des livrets ont été envoyées par voie postale aux absents.

L'activité "demandes de titres d'identité" est toujours aussi dense.

*Sacha Gaillard rappelle que le service Citoyenneté est fermé au public le mardi matin.*

■ **Handicap** : La thématique handicap poursuit sa dynamique avec la volonté d'inclure dans les projets de la Ville des professionnels du secteur et de les faire participer à la feuille de route politique.

- Un **recensement de l'ensemble des établissements** implantés sur la ville et spécialisés autour de la prise en charge des personnes en situation de handicap est en cours. Les besoins de ces structures seront ainsi évalués permettant leur accompagnement en vue de tisser une relation de confiance avec l'ensemble des acteurs travaillant sur les problématiques handicap de la Ville. Au programme : visite de sites, identifications des problématiques et dialogue autour des perspectives communes. La première rencontre a eu lieu le 23 mars dernier. La prochaine rencontre est prévue le 21 avril prochain. D'autres structures seront rencontrées dans les mois à venir.
- Un **dossier handicap** prévu pour le **prochain magazine** aura notamment pour objectif de répertorier l'ensemble des actions d'ores et déjà existantes, de mettre en valeur les acteurs locaux présents sur la commune et de donner la parole aux usagers ainsi qu'à des représentants d'associations.
- **Refonte de la rubrique handicap du site de la Ville** : un stagiaire sera recruté du 5 avril au 31 août au sein du service santé / handicap.
- La **première réunion des ateliers Saint-Cloud Handicap** a eu lieu le 13 mars dernier. Au programme des discussions : refonte du site de la Ville et dossier handicap du magazine. Prochaine réunion programmée avant l'été. L'idée est de pérenniser un groupe de travail constitué d'usagers et de représentants d'associations qui se réunit une fois par trimestre pour les impliquer dans les projets Handicap de la Ville.

### Mireille GUEZENEK.....Conseillère déléguée, Quartier Hippodrome/Fouilleuse et seniors

■ **Retour sur les moments forts des dernières semaines** : Plusieurs visites se sont déroulées en dehors de la Ville - exposition 1001 orchidées au Jardin des Plantes, exposition virtuelle *Éternelle Notre-Dame*, visite guidée du château de Breteuil et visite libre de ses dépendances.

**Sur Saint-Cloud**, les seniors ont fêté le carnaval avec les enfants de la crèche *La Farandole* et ont visité l'exposition *René Crevel* au Musée.



# Compte-rendu analytique

## Conseil municipal du 30 mars 2023

■ **Espace d'animation des Coteaux** : Au programme - atelier « Physique adapté, mémoire et ergothérapie », dictée suivie d'un atelier d'écriture, atelier cuisine spécial cookies et smoothies, quizz ludique, atelier de dessin et aquarelle avec technique de la mise au carreau et gym cérébrale.

Les seniors ont été formés aux gestes qui sauvent par 4 élèves infirmières de l'Institut de formation en soins infirmiers. Un diplôme leur a été décerné à cette occasion !

■ **Quartier Hippodrome/Fouilleuse** : **Apéro et dîner de quartier prévus respectivement les 13 mai et 24 juin prochains.**

### Edith SAGROUN.....Conseillère déléguée Jeunesse

■ **Concours d'éloquence** : Les 10 et 17 mars ont eu lieu les demi-finales du concours d'éloquence, organisées par le Lions Club, avec les collégiens de 3ème de Saint-Cloud, Garches et Vaucresson. Bravo aux jeunes, aux formateurs, aux principaux et professeurs qui se sont investis dans cette première étape du concours.

**Rendez-vous le 15 avril pour la finale qui aura lieu à Vaucresson. Que le meilleur gagne !**

■ **Collège Gounod – L'univers... et moi** : Huit groupes de jeunes collégiens de 3ème ont présenté le 22 mars au Carré différentes thématiques liées à l'astronomie sous forme d'exposés.

*Edith Sagroun félicite à ce titre les élèves du collège, les professeurs de physique et d'arts plastiques engagés sur deux ans dans ce projet.*

■ **Atelier réseau des parents** : Un atelier réalisé par le réseau des parents sur la thématique **comment aider son ado à développer une bonne estime de soi ?** s'est tenu le 22 mars. Le prochain aura lieu le 11 avril à 20 heures en salle des mariages et concernera également les adolescents.

■ **Conseil des Jeunes – brocante Toutocoto** : **Une somme de 401 euros qui sera reversée à une association solidaire** a été récoltée grâce à une vente d'objets par les membres du Conseil des Jeunes le 25 mars dernier lors de la brocante.

*Pierre-Marie Descamps, président de l'association et son équipe, sont remerciés pour avoir offert l'emplacement du stand.*

■ **Équipe de Volley Les Mariannes** : Edith Sagroun a accompagné l'équipe **en déplacement à Clermont-Ferrand** en compagnie entre autres du collectif des supporters roses et bleus du Stade Français le 18 mars dernier. Moment inoubliable avec en prime la **victoire des Mariannes contre Chamalières !**

■ **« Un dîner au château »** : Dans le cadre d'un partenariat Erasmus, Edith Sagroun représente la Ville ce soir-même et soutient notamment **les élèves du lycée Santos-Dumont** qui sont **en cuisine et en salle avec leurs homologues européens** réunissant élèves et étudiants **italiens, lettons et français** autour de la gastronomie en Europe pour offrir à un certain nombre de convives un dîner d'exception... au château de Versailles !

### Virginie RECHAIN.....Conseillère déléguée aux Espaces verts

■ **Chantiers d'insertion avec l'association ESPACES** : Le comité de pilotage a eu lieu lundi 13 Mars. **Sept hectares sont entretenus en gestion différenciée par onze salariés, le cimetière étant le plus gros site.** La formation sur le terrain et la reconnaissance des végétaux, compétence enseignée quotidiennement, a permis à de nombreux salariés de retrouver un emploi stable. **Depuis deux ans, Espaces a installé des ruches à bourdons et à insectes pollinisateurs, des nichoirs à oiseaux, des gîtes à hérissons et des hôtels à insectes.** Le résultat de cette collaboration entre la Ville et Espaces est très positif tant sur le plan humain que pour l'environnement.

*Virginie Rechain invite tous les Clodoaldiens possédant un espace extérieur à fleurir les balcons et jardins, à développer les bonnes pratiques en faveur de la biodiversité. Ce travail collectif permettra ainsi à la faune et la flore d'être préservées !*

*Le Maire souligne à cette occasion l'exemplarité des actions de l'association Espaces qui dispose non seulement d'un engagement bien défini en faveur de la biodiversité mais aussi d'une remarquable vocation sociale.*



# Compte-rendu analytique Conseil municipal du 30 mars 2023

**Diane MICHOUDET..... Conseillère municipale déléguée au Quartier Pasteur-Magenta**

■ **Olympiades interquartiers** : Cette manifestation se déroulera le samedi 15 avril au Jardin de L'Avre de 14h à 17h30. Divers ateliers sportifs à pratiquer seul ou en famille seront au programme comme le basket, le football, la pétanque, le tir à l'arc ou le VTT. Préinscription en ligne sur le site de la ville : [Olympiades interquartiers | Ville de Saint-Cloud \(saintcloud.fr\)](http://olympiadesinterquartiers.villede-saintcloud.fr)

**Pauline GEISMAR.....Conseillère déléguée au quartier du Val d'Or**

■ **Travaux aire de jeux pour enfants - Jardin de L'Avre** : Fin des travaux prévue courant avril.  
■ **Olympiades interquartiers** : Pauline Geismar souligne que le quartier du Val d'Or ne ménagera pas ses efforts pour remporter la victoire le 15 avril au Jardin de L'Avre !

## DÉLIBÉRATIONS

### ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Le Maire

■ **Délibération n°12 : DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Sacha GAILLARD est élu à l'unanimité Secrétaire de séance.

### FINANCES

Rapporteurs : Nicolas PORTEIX pour les délibérations n°13 à 18  
Ségolène de LARMINAT pour la délibération n°19

■ **Délibération n°13 : AVIS SUR LE COMPTE DE GESTION 2022**

**Le Conseil municipal ÉMET un avis favorable unanime à l'approbation du compte de gestion du Comptable public de Saint-Cloud, pour les opérations de l'exercice 2022**, sous réserve de l'apurement de ce compte par la Chambre Régionale des Comptes.

■ **Délibération n°14 : ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE SEANCE POUR L'EXAMEN ET LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Le vote du compte administratif devant l'Assemblée délibérante nécessite l'élection d'un Président de séance autre que le Maire, qui ne peut être juge et partie et doit donc se retirer. **Le Conseil municipal ELIT à l'unanimité Ségolène de LARMINAT, Premier Adjoint au Maire, pour présider la séance durant la présentation et le vote du compte administratif 2022.**

■ **Délibération n°15 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

**Nicolas PORTEIX**, en préalable, rappelle que le Compte Administratif donne les résultats de l'exécution du Budget de l'année précédente. Il compare à cette fin les prévisions et les réalisations en dépenses et en recettes. Il est établi à partir de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur, c'est-à-dire le Maire. Le résultat dégagé doit être conforme à celui qui ressort du Compte de Gestion établi par le Comptable Public. La comptabilité de la commune est organisée par la norme comptable M14 en vigueur depuis 1997. Précisons que l'exercice 2022 est le dernier à être présenté sous cette nomenclature puisque la ville a choisi d'adopter le référentiel M57 à compter de l'exercice 2023.



# Compte-rendu analytique

## Conseil municipal du 30 mars 2023

Le vote du Compte Administratif par le Conseil Municipal vaut arrêté définitif des comptes et donne quitus au Maire de sa gestion pour l'exercice considéré. Le résultat excédentaire ou déficitaire est repris soit au Budget Primitif, soit au Budget Supplémentaire de l'exercice suivant (ce sera le cas cette année).

Le budget primitif 2022 a été voté par le conseil municipal le 31 mars 2022. Il a été modifié deux fois avec l'adoption du budget supplémentaire le 29 septembre 2022 et la décision modificative n°1 le 15 décembre 2022. L'ensemble de ces mouvements constitue les crédits ouverts sur lesquels porte l'exécution des dépenses et des recettes 2022.

### Le résultat :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Prévisions	63 779 475,83	33 377 527,45	97 157 003,28
Réalisations Recettes	61 820 415,37	15 660 996,03	77 481 411,40
Réalisations Dépenses	59 251 648,37	15 607 747,41	74 859 395,78
Résultat de l'exercice 2022	2 568 767,00	53 248,62	2 622 015,62
Résultat reporté 2021	3 352 494,41	-3 549 877,55	-197 383,14
Résultat cumulé 2022	5 921 261,41	-3 496 628,93	2 424 632,48
Restes à réaliser 2022		662 466,89	662 466,89
Résultat net 2022	5 921 261,41	-2 834 162,04	3 087 099,37

Le résultat fait apparaître un excédent de 3 087 099,37 € qui sera repris en recettes de fonctionnement dans le budget supplémentaire de l'exercice 2023.

Ce résultat positif est à mettre en perspective avec une mobilisation d'emprunt conséquente en 2022 : 6 900 000 € qui conduit à une augmentation globale de l'encours de dette de 4,8 millions d'euros.

L'historique : il s'agit ici de comparer ce résultat avec ceux des exercices précédents, à savoir :

	Fonctionnement	Investissement	Résultat net
2018	4 951 300,04 €	73 941,70 €	5 025 241,74 €
2019	8 454 766,44 €	-5 648 944,55 €	2 805 821,89 €
2020	5 772 104,31 €	-3 554 286,25 €	2 217 818,06 €
2021	6 822 839,72 €	-3 470 345,31 €	3 352 494,41 €
2022	5 921 261,41 €	-2 834 162,04 €	3 087 099,37 €

### **Les faits marquants de l'année 2022**

#### **Le pacte fiscal et financier du Territoire**

La création de l'Etablissement Public Territorial « Paris Ouest La Défense » (POLD), au 1<sup>er</sup> janvier 2016, a eu pour conséquence la mise en place des flux financiers suivants :

**En recettes**, la commune perçoit de :

- L'Etat : la part départementale de fiscalité ménage (Taxe d'Habitation et Taxe Foncière Non Bâti),
- la Métropole du Grand Paris (MGP) : l'Attribution de Compensation (AC) composée de la dotation part salaire et de la part communale garantie de fiscalité économique. Cette dotation est figée depuis 2016, compte-tenu de l'inflation constatée, nous constatons en réalité une érosion notable de cette dotation.

**En dépenses** : la commune reverse à l'EPT dans le cadre du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) :

- la part départementale de fiscalité ménage (TH et TFNB),
- la dotation part salaire (fiscalité économique),

Pour 2022, le montant total de FCCT versé par la ville a été fixé à 8 245 797 €. Ce montant est le résultat des accords du pacte fiscal et financier négocié entre les 11 communes du Territoire, permettant un équilibre entre chacune d'elles. Précisons que le FCCT socle pour l'année 2021 était arrêté à 9 990 128 €.





# Compte-rendu analytique Conseil municipal du 30 mars 2023

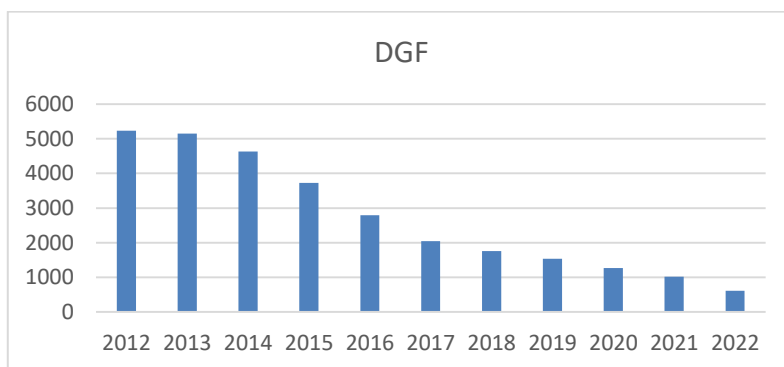
## L'évolution de la DGF et des péréquations

Le budget primitif 2022, voté le 31 mars 2022, ne contenait que des évaluations des montants de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et des deux fonds de péréquations (Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France FSRIF et Fonds national de Péréquations des ressources Intercommunales et Communales FPIC), puisque les montants n'avaient pas été notifiés à cette date. Les montants définitifs ont donc été intégrés dans le budget lors du vote du budget supplémentaire.

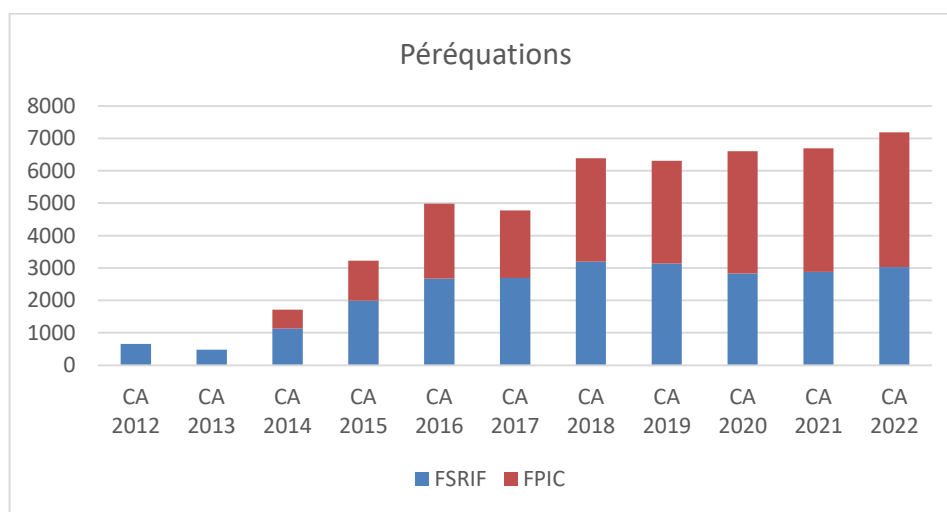
Aussi, il est intéressant d'analyser l'évolution de ces montants sur les derniers exercices :

Recettes	Notification	CA 2021	Notification	CA 2022	Évolution CA 22/CA 21	
<b>DGF</b>	24/06/2021	1 015 K€	03/08/2022	<b>613 951 €</b>	- 401 168 €	-39.60 %

En 2017, le Président de la République s'était engagé au congrès des Maires de France en faveur de la stabilité des dotations jusqu'en 2022 pour l'ensemble des collectivités territoriales. Nous constatons que la DGF de notre commune a pendant cette période été divisée par trois.



Dépenses	Notification	CA 2021	Notification	CA 2022	Évolution CA 22/CA 21	
<b>FSRIF</b>	28/06/2021	2 878 K€	22/07/2022	3 032 379 €	153 832 €	5.34 %
<b>FPIC</b>	13/10/2021	3 814 K€	28/10/2022	4 154 539 €	340 275 €	8.92 %
<b>TOTAL</b>		6 692 K€		<b>7 186 918 €</b>	494 107 €	7.38 %



**Au total, la participation de la Ville sur ces 3 postes (DGF, FSRIF et FPIC) a augmenté de 895 275 € par rapport à l'année 2021.**



# Compte-rendu analytique

## Conseil municipal du 30 mars 2023

Le FPIC demandé au territoire POLD a été d'un montant de 69 705 248 €, réparti de la manière suivante :

- 17 642 554 € payé par l'EPT : 1 469 395 € pour la part de Saint-Cloud, (budget sectorisé POLD),
- 52 062 694 € payé par les communes membres : 4 154 539 € payé par Saint-Cloud.

**Ainsi, la contribution totale de la Ville au FPIC au titre de l'année 2022 s'élève à 5 623 934 €.**

### Les opérations d'acquisitions et de cessions

Le budget 2022 contenait un volet foncier important mais qui n'a pu être réalisé en totalité.

### Les éléments marquants de l'exercice 2022

Comme en 2021, l'exercice 2022 a été marqué par plusieurs éléments qui ont eu une influence notable sur le résultat de l'exercice. Ces éléments, très évolutifs au cours de l'année, étaient difficilement prévisibles.

#### En recettes de fonctionnement

- Le niveau élevé des droits de mutations : le produit 2022 s'élève à 4 198 K€ pour une prévision fixée à 3 000 K€, avec un niveau de recettes très dynamique au second semestre, (+1.2 M€)
- La fiscalité : le produit global se monte à 31 923 K€, (+242 K€), soit une augmentation de 3 % de ce produit par rapport à 2021. Ce résultat inclut les rôles supplémentaires (122 K€) mais également les ajustements de fiscalité calculés par les services des impôts (TF et TH).

#### En dépenses de fonctionnement

- Les dépenses de personnel : inférieures au budget inscrit avec un solde de 624 K€, le second semestre a été marqué par un ralentissement des recrutements qui a rendu l'inscription budgétaire complémentaire du budget supplémentaire sans utilité.
- Les charges à caractère général ont également fait l'objet d'une réalisation inférieure aux prévisions puisqu'un solde de 682 K€ est constaté.

En investissement, les travaux du marché des Avelines ont beaucoup avancé avec la réalisation du parking, du bâtiment du futur commerce et de la rampe qui permettra le cheminement piéton dans le jardin des Avelines. Ce projet est géré en AP/CP et a fait l'objet de réajustement par délibération afin de caler le budget inscrit sur les dépenses effectivement réalisées. (Délibération 2022-90 du 15 décembre 2022).

De plus, de nombreuses opérations articulées autour du cadre de vie, de l'éducation et de la ville durable ont été menées dans les écoles, à la piscine, dans les crèches et sur les espaces publics.

Le travail systématique de recherche et d'obtention de subventions d'investissement, associé à la mobilisation d'emprunt ajustée, nous conduit à présenter un résultat d'exercice d'investissement à l'équilibre.

**Le résultat 2022 de la section de fonctionnement est excédentaire pour un montant de 2 568 767 €.**

Avec le résultat antérieur, ce montant est porté à 5 921 261,41 €.

Ce résultat sera analysé sur les seules écritures réelles : avec un **excédent de recettes réelles de 1 393 433,95 €** + des économies en dépenses réelles de 1 824 576,61 €.

S'ajoute la prévision de virement à la section d'investissement pour un montant de 2 700 000 €.

### Les recettes de fonctionnement

L'excédent de **recettes réelles s'élève à 1 393 433,95 €** et s'explique comme suit :

Les produits des services : 5 762 K€ (70) sont inférieurs de 165 K€ aux prévisions.

Rappelons que lors du vote du budget supplémentaire, l'inscription de crédits avait été réduite de 147 K€ sur les recettes des 3 pierrots et de la petite enfance.

L'écart le plus notable concerne les recettes de FPS et les recettes du pôle sportif.

Voici la répartition des recettes :

- les participations familiales aux crèches : 1 302 K€ (+6 K€),
- les participations familiales aux séjours et classes découvertes : 438 K€ (+2 K€),
- les droits d'entrées dans les établissements culturels : 215 K€ (-12 K€),
- les droits d'entrées à la piscine municipale et au tennis : 395 K€, (-48 K€),
- les droits de stationnement : 1 522 K€ (+2 K€),
- les forfait post-stationnement : 870 K€ (-130 K€),
- les droits et concessions au cimetière : 105 K€ (-5 K€),
- les droits de publicité : 64 K€ (+4 K€),
- les redevances d'occupation privative temporaire du domaine public routier et de ses dépendances pour les travaux, les chantiers ou les animations : 378 K€ (+73 K€),



# Compte-rendu analytique

## Conseil municipal du 30 mars 2023

- les mises à disposition de personnel à POLD : 390 K€ (-10 K€), le nombre de postes pourvus concernés par cette mise à disposition est stable par rapport l'année 2021.

Les recettes fiscales : 48 821 K€ (73) sont supérieures aux prévisions de 1 435 K€ :

- la fiscalité directe locale (TH et TF) : 31 922 766 € (+122 K€ de rôles supplémentaires et +120 K€ d'ajustement de fiscalité). Rappelons que les taux communaux 2022 sont restés inchangés.

- l'Attribution de compensation versée par la MGP est conforme à la prévision : 12 093 667 €,

- les droits de mutation ont produit une recette de 4 198 717 € (+1 198 K€). Ce produit est stable par rapport à l'année 2021 - sans les deux produits exceptionnels. La prévision de cette recette est difficile à évaluer, en effet le premier semestre a été très moyen d'où la réduction de prévision entérinée au BS (-1 000 K€) mais le second semestre s'est révélé beaucoup plus dynamique.

- la taxe sur l'électricité : 513 K€ (-37 K€),

- les droits de place : 62 K€, conforme à la prévision (-12 k€).

Les dotations et participations : 3 433 K€ (74) sont de 52 K€ inférieures aux prévisions :

- la Dotation Globale de Fonctionnement : 613 951 €,

- le FCTVA en fonctionnement : 129 K€,

- les subventions du Conseil Départemental : 480 150 € (contrat de développement),

- les subventions de la CAF : 1 706 K€ pour la petite enfance (+27 K€),

- les dotations pour titres sécurisés et recensement : 52 K€ (+21 K€),

Les produits de gestion courante : 1 294 K€ (75) : supérieurs de 67 K€ aux prévisions :

- les revenus des biens loués (loyers et charges) : 576 K€ (+5 K€),

- l'intéressement reversé par les délégataires des DSP stationnement, et la redevance d'affermage sur la restauration collective : 412 K€ (+52 K€).

Les produits financiers (76) sont conformes aux prévisions.

Les produits exceptionnels : 2 166 K€ (77) :

Il s'agit principalement du montant de 2 139 K€ du conseil départemental au titre du protocole transactionnel relatif à la caserne Sully.

Les atténuations de charges : 336 K€ : (013) :

Ce chapitre comptabilise deux types de remboursements relatifs aux absences des agents :

- les indemnités journalières pour les agents contractuels remboursées par la CPAM,

- les indemnités pour accidents du travail, maladies professionnelles et congés longue maladie pour les agents titulaires remboursées par notre assureur.

### Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses ont été inférieures aux crédits inscrits.

Dépenses prévues	63 779 475,83
Dépenses effectives	<u>59 251 648,37</u> (réalisations de l'exercice)
	4 527 827,46

### Le solde des crédits ouverts sur les dépenses réelles s'élève à 1 824 576,61 € :

Les charges à caractère général : 12 205 K€ (011) : 682 K€ de solde de crédits, soit 5.3 % des crédits ouverts grâce à une gestion quotidienne rigoureuse. Les articles les plus significatifs sont :

	Prévisions	Réalisations	Ecart
Fournitures	486 K€	422 K€	64 K€
Vêtements de travail	66 K€	27 K€	39 K€
Contrat	3 976 K€	3 839 K€	137 K€
Entretien bâtiments	303 K€	238 K€	65 K€
Maintenance	57 K€	27 K€	30 K€
Autres services extérieurs	383 K€	343 K€	40 K€

Les dépenses de personnel : 22 452 K (012) : ce chapitre recouvre les charges de rémunération du personnel, mais aussi des dépenses annexes (assurance, médecine du travail et cotisation au CNAS).

Pour 2022, les dépenses se sont élevées à 22 452 K€, soit 623 K€ de solde représentant 2.7 % des crédits ouverts.

Cet écart est la conséquence d'un suivi régulier des effectifs et de la rationalisation de la gestion des postes dans chacun des pôles. Dans le même temps, la difficulté à recruter dans de nombreux secteurs (Petite enfance, Ressources humaines, services techniques et sécurité) alimente l'écart entre le prévisionnel et le réalisé sur la masse salariale. La tendance observée localement se confirme sur le plan national : le nombre des départs dans la fonction publique ne diminuent pas et les recrutements se complexifient, nécessitant une modification des process et des méthodes utilisées.



# Compte-rendu analytique

## Conseil municipal du 30 mars 2023

Ce chapitre prévoit les crédits relatifs à la masse salariale proprement dite pour un montant de 21 838 067 € mais aussi des dépenses relatives à la prise en charge de l'assurance du personnel (249 K€), le recours à du personnel extérieur (185 K€), la cotisation au CNAS (108 K€) et la médecine du travail (72 K€).

Notons que par rapport à l'année 2021 (21 644 K€), l'évolution de ce chapitre s'élève à 3.7 % en raison de l'augmentation du point d'indice de 3.5 % intervenue au 1<sup>er</sup> juillet 2022 (350 K€), des recrutements réalisés, de la gestion des élections et de l'effet masse des créations de postes et des réformes statutaires (PPCR et GVT) sur les traitements des agents.

	BP/BS 2022	CA 2022
Traitements et charges	21 245 800 €	20 600 792 €
Prime de fin d'année	750 000 €	781 738 €
Heures supplémentaires	345 000 €	386 383 €
Astreintes	80 000 €	69 155 €
Total	22 420 800 €	21 838 068 €

Les autres charges de gestion courante : 13 584 K€ (65) enregistrent un reliquat de 103 K €.

- Le montant définitif du FCCT de 8 171 607 € est à comparer à la contribution de l'année 2021 qui s'élevait à 8 245 797 €, soit une diminution de 74 K€. Rappelons que le FCCT socle est de 9.9 millions d'€ et que cette contribution fait l'objet d'un pacte financier et fiscal négocié au sein du territoire.

- Ce chapitre recouvre également l'ensemble des subventions versées aux associations : 2 647 K€, ces montants de subventions ont fait l'objet d'échanges avec les associations afin de prendre en compte la situation de chacune après la crise sanitaire.

- Les subventions à la Caisse des Ecoles et au Centre Communal d'Action Sociale, respectivement de 250 000 € et 260 000 € et les subventions versées aux écoles privées (422 K€), au conservatoire pour l'enseignement musical (99 K€) et au titre de la DSP petite enfance (218 K€) complètent ce chapitre.

- Enfin, s'ajoute à cela, la participation annuelle de la commune à la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris pour 574 K€.

Les charges financières : 638 K€ (66) sont conformes aux prévisions.

Le remboursement des intérêts s'élève à 635 k€. De plus, le faible recours à la ligne de trésorerie durant l'année, a eu pour conséquence un faible paiement d'intérêts (2 235,19 €).

Les charges exceptionnelles : 146 K€ (67) présentent un reliquat de crédits de 17 K €.

- Sont comptabilisées dans ce chapitre les dépenses relatives à la politique familiale (AMGED, prime 3<sup>ème</sup> enfant) pour un montant de 136 K€.

- Sur cet exercice, nous enregistrons également les reversements au titre des prestations annulées et des paiements exceptionnels pour un montant de 7 K€.

Le résultat de l'exercice en section d'investissement est excédentaire pour un montant de 53 248,62 €. Compte tenu du résultat antérieur de -3 549 877,55 € et des restes à réaliser de 662 466,89 €, le résultat net de la **section d'Investissement fait apparaître un déficit de 2 834 162,04 €.**

### Les recettes d'investissement

Les recettes encaissées au titre de l'exercice sont inférieures aux prévisions :

Recettes prévues	33 377 527,45
Recettes	15 660 996,03 (réalisations de l'exercice)
	<u>6 143 732,75 (reste à réaliser)</u>
	-11 613 798,67

L'écart de **recettes réelles de 8 751 547,82 €** s'explique, pour l'essentiel, comme suit :

Les dotations et fonds divers : 1 513 K€ (10) sont inférieurs aux prévisions de 196 K€ :

- la taxe d'aménagement encaissée s'est élevée à 409 K€, le traitement du reversement de cette taxe aux collectivités est plus dynamique mais il reste encore beaucoup de retard,

- le FCTVA a généré une recette de 1 105 K€ conforme à la prévision.

Les recettes de subventions d'équipement : 1 971 K€ (13). Un montant de 3 143 732,75 € est inscrit en report.

Les subventions sont perçues après la réalisation des travaux et celles reçues, en 2022, concernent :

- les subventions de l'Etat : 53 K€

→ 18 586,60 € de la DRAC pour les peintures du chœur de l'Eglise,

→ 8 666,75 € de la DRAC pour la mise en place de bornes au Musée et la rénovation du site,

→ 26 145 € au titre du socle numérique dans les écoles.

- les subventions de la région : 237 K€

→ 25 596,16 € pour les travaux des tennis des Coteaux,

→ 157 434,25 € pour les travaux du terrain synthétique des Coteaux,

→ 7 911,24 € pour les travaux au gymnase des Tourneroches,



# Compte-rendu analytique

## Conseil municipal du 30 mars 2023

- 2 891,20 € pour les travaux de la cour de l'école maternelle du Centre,
- 37 937,50 € pour les travaux de la cour de l'école maternelle du Val d'Or,
- 4 734,61 € pour le centre de vaccination.
- les subventions du conseil départemental, 1 267 K€
  - 1 146 840 € au titre du contrat de développement pour la réhabilitation du marché des Avelines,
  - 120 400 € au titre du contrat de développement pour la rénovation des 3 Pierrots.
- les subventions de la MGP: 176 K€
  - 13 652 € pour les travaux de la cour de l'école maternelle du Centre et du Val d'Or,
  - 4 080 € pour l'application mobile
  - 19 848 € pour les rénovations thermiques et énergétiques,
  - 43 906 € pour la réhabilitation du marché des Avelines,
  - 84 730 € pour les travaux au gymnase des Tourneroches,
  - 9 757,50 € pour la mise en place de bornes au Musée et la rénovation du site,
- les autres subventions : 238 K€
  - 32 756,06 € d'IDF Mobilité pour les travaux au gymnase des Tourneroches,
  - 14 115,81 € de la SGP pour l'étude de pôle,
  - 41 893,08 € de la fondation du patrimoine pour la restauration des décors peints de l'Eglise,
  - 27 104,04 € du SIGEIF pour la rénovation énergétique,
  - 109 005 € du CNC pour la rénovation des chaudières des 3 Pierrots,
  - 13 248 € de la CAF pour le logiciel et le kiosque famille.

L'emprunt : 6 900 K€ (16) : non mobilisé en 2021 avec un solde de 2 270 K€

L'inscription d'emprunt sur l'exercice 2022 équilibrait le budget avec un montant de 11 162 809 €. La mobilisation d'emprunt sur l'année s'établit à 6 900 000 € afin de financer le programme d'investissement réalisé. Deux emprunts ont ainsi été contractés :

- un premier pour 3 900 000 € sous forme d'emprunt relais au taux de 0,83 %,
- un second pour 3 000 000 € mobilisé sur un taux fixe de 0,52 %.

Ainsi, l'encours de dette est arrêté au 31 décembre 2022 à 32 685 286,31 €.

Les restes à réaliser d'emprunt s'élèvent à 3 000 000 € et sont constitués de deux emprunts :

- un emprunt de 1 000 000 € renégocié en 2021,
- un emprunt de 2 000 000 € négocié fin 2022.

Les produits de cessions (024) : ce chapitre enregistre la prévision de cessions d'immobilisations. Le point 5 du présent rapport présente les réalisations effectives des cessions foncières.

Précisons qu'en 2022, les cessions prévues n'ont pu être réalisées : immeubles du 90 bd de la République et quote-part du legs du pavillon 61 rue de Garches.

### Les dépenses d'investissement

Les dépenses ont été inférieures aux crédits inscrits :

Dépenses prévues	33 377 527,45
Dépenses	15 607 747,41 (réalisations de l'exercice)
	5 481 265,86 (restes à réaliser)
	<u>3 549 877,55</u> (résultat antérieur)
	8 722 820,66

Ce résultat procède de l'addition de reliquats sur les **dépenses réelles pour 8 558 820,66 €**, dont :

Les immobilisations incorporelles : 750 K€ (20) : ce chapitre recouvre les études suivies de projets et les acquisitions de logiciels mais également l'achat du fonds de commerce 100 rue de la Porte jaune pour 300 K€.

Le solde de 519 K€, s'explique par le report de certaines opérations : prestations informatiques (234 K€), études sur des projets fonciers (103 K€), études diverses sur les projets de bâtiments (77 K€), préemptions commerciales (68 K€) et études sur les aménagements urbains (100 K€).

Les dépenses relatives aux subventions d'équipement : 295 K€ (204) : il s'agit de la subvention versée à la brigade de sapeurs-pompiers de Paris (135 K€), et des dépenses effectuées au titre du subventionnement de logements sociaux pour 160 000 €.

Les immobilisations corporelles : 2 542 K€ (21) : ce chapitre recouvre les dépenses d'achat de matériel divers, de mobilier, d'équipement informatique, de renouvellement des installations de chauffage pour l'ensemble des équipements municipaux.

Par ailleurs, ce chapitre comprend également les crédits relatifs aux acquisitions foncières (détaillées en paragraphe 5).

Hors crédits affectés aux acquisitions foncières, les reports d'acquisitions en matériel ou en acquisitions foncières ont généré une économie globale de 386 K€.

Les immobilisations en cours - travaux : 9 477 K€ (23) :

- sur les travaux de voirie et d'espaces verts : le total des dépenses s'élève à 1 158 993,34 €, les restes à réaliser se chiffrent à 1 075 563,19 € et le solde des crédits ouverts est de 323 210,53 €.

Parmi les travaux de l'année, citons les travaux d'éclairage public sur diverses rues pour un montant de 188 362,73 €, les travaux sur la modernisation des carrefours de feux pour 30 170,99 €, les travaux d'aménagement de la rue Tahère pour un





# Compte-rendu analytique

## Conseil municipal du 30 mars 2023

montant de 151 335,32 €, les réfections de voirie pour 120 000 €, les aménagements d'espaces verts et les aménagements de squares pour 143 552,22 €, la fin des travaux de désimperméabilisation de la cour de l'école du Val d'Or pour 235 430,78 €.

- sur les travaux de bâtiments : le total des dépenses s'élève à 8 265 815,25 €, les restes à réaliser se chiffrent à 3 485 139 € et le solde des crédits ouverts est de 2 499 028,77 €. Parmi les opérations bâtiment réalisées cette année, notons :

→ les travaux de rénovation dans les écoles : 842 490,45 € (dont 286 K€ d'installations de stores et menuiseries plus isolantes, 168 K€ de rénovation de sanitaires),

→ les travaux d'étanchéité de la toiture terrasses de la piscine : 607 059,11 €,

→ les travaux dans les établissements de petite enfance : 121 031,52 €,

→ les travaux dans les logements communaux : 164 778,96 €,

→ l'aménagement des locaux de la rue Joséphine : 169 006,13 €,

→ le projet des Avelines avance bien et sur l'année 2022 ce projet représente une dépense totale de 5 554 804,03 €.

Les dépenses relatives à la maîtrise d'œuvre et aux différentes missions de contrôle ont généré une dépense de 284 041,62 K€. Les travaux gérés en AP/CP ont produit une dépense de 5 270 762,41 €. Le décalage de calendrier sur 2023 a eu pour conséquence de réajuster les montants ouverts au titre de l'AP/CP sur les 3 années (2021 -2022 et 2023). Une délibération présentée au conseil municipal du 15 décembre 2022 a permis de réajuster les crédits ouverts au titre des 3 années.

→ le projet des 3 Pierrots démarre et les dépenses réalisées sur l'année 2022 concernent essentiellement la maîtrise d'œuvre et les différentes missions de contrôle pour un montant de 216 411,74. Les travaux sont, quant à eux, gérés en AP/CP. Le décalage de calendrier sur 2023 a eu pour conséquence de réajuster les montants ouverts au titre de l'AP/CP sur les 2 années (2022 et 2023). Une délibération présentée au conseil municipal du 15 décembre 2022 a permis de réajuster les crédits ouverts au titre des 2 années et de compléter le projet.

Les subventions d'investissement (13) : il s'agit ici du reversement des amendes de police au titre de l'année 2022 pour un montant de 413 704 €.

Les emprunts et dette (16) : ce chapitre comptabilise le remboursement du capital de la dette.

### La dette

L'encours de dette s'élève à 32 685 286,31 € au 31/12/2022, soit 1 068 €/habitant. Notons que la moyenne des villes des Hauts-de-Seine est de 1 291 € au 31/12/2021.

Cet encours est en augmentation notable de plus de 4.8 millions d'euros par rapport à l'année 2021, comme prévu dans le cadre du financement de la réalisation des grands projets de l'année. Après un désendettement de plus de 4 M€ entre 2019 et 2021, l'encours au 31/12/2022 est ramené à un niveau comparable à celui constaté en 2018.

	CA 2021	CA 2022	2021/2020
Encours au 31/12/N	27 837 880,04 €	32 685 286,31 €	4 847 406,27 €
Annuité en capital	2 088 322,47 €	2 052 593,73 €	
Annuité en intérêts	645 689,02 €	634 491,53 €	

Pour mémoire, la ville dispose de deux emprunts d'un montant total de 3 000 000 €, contractés mais non tirés :

- un emprunt de 1 000 000 € renégocié en 2021,

- un emprunt de 2 000 000 € négocié en 2022.

Enfin, la ville dispose d'une ligne de trésorerie d'un montant de 4 000 K€, peu utilisée en 2022, pour un coût d'intérêt de 2 235,19 €.

### Les acquisitions et cessions foncières (cf. délibération 2023-17)

**Christophe WARTEL**

**Rapporteur de la Commission des Finances**

*Pierre BOSCHE a sollicité des précisions lors de la commission des finances sur le reste à réaliser et sur la capacité d'autofinancement. Il demande que le ratio de désendettement de la Ville puisse figurer en complément de la dette par habitant. Catherine GREVELINK s'est interrogée pour sa part sur les cessions immobilières non réalisées.*

*Nicolas PORTEIX répond que le ratio figurera dans les prochains comptes administratifs: il s'agit pour 2022 de 6,6 années.*

**Le Conseil municipal APPROUVE unanimement le compte administratif de la Ville pour l'exercice 2022 qui fait apparaître un excédent global de clôture de 3 087 099,37 €. Le Maire n'a pas pris part au vote, conformément à la loi.**



# Compte-rendu analytique Conseil municipal du 30 mars 2023

## ■ **Délibération n°16 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022**

**Le Conseil municipal DECIDE par 34 voix d'affecter une partie de l'excédent 2022, soit 2 834 162,04 € au financement des dépenses d'investissement (article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »).**  
**Le reste, soit 3 087 099.37 € est repris en section de fonctionnement au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».**

## ■ **Délibération n°17 : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS 2022**

Les communes de plus de 2 000 habitants doivent délibérer chaque année sur le bilan des acquisitions et des cessions immobilières opérées sur le territoire de la commune.

**Les acquisitions foncières 2022 : 1 716 480 €** (chapitre 20 et 21)

- Emplacement de stationnement (1), Bureaux de la Colline : 9 000 €,
- 1 chambre 42, rue du Mont-Valérien : 80 480 €,
- Les parties communes de l'immeuble, 3 rue Feudon : 12 000 €,
- L'immeuble, 100 rue de la Porte jaune : 1 200 000 €,
- Le fonds de commerce, 100 rue de la Porte jaune : 300 000 €,
- Une parcelle de terrain, 36 rue Gounod : 115 000 €.

**Aucune cession n'a pu être réalisée en 2022.**

**Le Conseil municipal PREND ACTE du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2022, annexé au Compte Administratif :**

## ■ **Délibération n°18 : FIXATION DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX POUR L'ANNEE 2023**

Réforme de la fiscalité locale :

La loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, et notamment son article 16, institue les mesures fiscales applicables à partir du 1er janvier 2020.

La loi de finances pour 2020 prévoit la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici 2023 avec à partir de 2021, en compensation de la perte de recettes pour les communes, la perception du produit du foncier bâti des départements (TFB) avec application d'un coefficient correcteur.

L'achèvement de la réforme de la taxe d'habitation est donc marqué à compter de 2023 par :

- La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales amenant à renommer cette taxe en « taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation », (THRS) (article 1636 B sexies du code général des impôts - CGI),
- La réintroduction de la possibilité de voter un taux de THRS.

Pour mémoire, le taux de TH était fixé à 17,67 % et il est proposé de le reconduire pour la THRS 2023.

Évaluation du produit de fiscalité pour l'année 2023 :

Les bases de fiscalité sont arrêtées par les services de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et sont revalorisées chaque année du taux de l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisés (IPCH), conformément aux dispositions de l'article 1518 bis du Code général des impôts.

Pour l'année 2023, l'évolution des valeurs locatives est fixée à 7,1 %.

Ainsi, pour l'exercice 2023, il est proposé de maintenir les taux des trois taxes « ménages » inchangés :

Taux communaux	Taux 2022	Taux 2023
Taxe Foncière (bâti)	20,34 %	20,34 %
Taxe Foncière (non bâti)	14,22 %	14,22 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires		17.67 %

Les bases prévisionnelles de fiscalité nous ont été notifiées par les services de l'Etat le 16 mars 2023.

Le produit de fiscalité est ainsi arrêté à 34 048 009 €. L'inscription budgétaire est de 34 000 000 € ; le complément soit 48 009 € sera inscrit dans le Budget supplémentaire.

**Pour l'année 2023, la commune ne prévoit pas d'augmentation des taux de fiscalité des ménages.**



# Compte-rendu analytique

## Conseil municipal du 30 mars 2023

**Christophe WARTEL**

**Rapporteur de la Commission des Finances**

*Des précisions ont été sollicitées par Rafaël Maychmaz quant au nombre de résidences secondaires et de logements vacants.*

*Éric BERDOATI répond que 546 résidences secondaires sont concernées.*

*Xavier BRUNSCHVICG insiste sur le fait que même si les taux municipaux restent stables, les Clodoaldiens paieront tout de même davantage d'impôts en raison notamment de l'évolution des bases liée à l'inflation.*

*Éric BERDOATI répond que l'indice ICPH (Indice des Prix à la Consommation Harmonisé) constate l'inflation et règle les bases en fonction de celle-ci. Le taux en novembre 2022 à 7.1% !*

**Le Conseil municipal fixe par 33 voix les taux des impôts locaux pour 2023 : Taxe Foncière (bâti) : 20,34 % / Taxe Foncière (non bâti) : 14,22 % / Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 17.67 %.**  
**Abstentions de Xavier Brunschvicg et d'Irène Doutsas.**

### **■ Délibération n°19 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION CFAE POUR L'ANNEE 2023**

Le 9 février 2023, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Cloud a voté les subventions aux associations pour l'année 2023 pour un montant total de 2 715 286 euros.

L'association Cercle Féminin d'Amitié Européenne (CFAE) s'est vue attribuer, dans ce cadre, une subvention de fonctionnement de 600 euros.

Par courriel du 8 février dernier, l'association sollicite une aide financière complémentaire exceptionnelle pour fêter ses 60 ans d'existence, cette demande ayant été omise dans le dossier de demande annuel.

L'association prévoit à cette occasion une semaine de rencontres, du 17 au 21 avril prochain, avec les différents cercles d'Europe qui se réuniront en France. Le budget prévisionnel des célébrations s'élèverait à 11 350 euros ; l'association sollicite une aide de la Ville à hauteur de 2 000 euros.

**Le Conseil municipal unanime ACCORDE à l'association Cercle Féminin d'Amitié Européenne (CFAE), pour l'année 2023, une subvention exceptionnelle d'un montant de deux mille euros (2 000 euros).**

## **JEUNESSE**

Rapporteur : Ségolène de LARMINAT

### **■ Délibération n°20 : ATTRIBUTION D'UN BON D'ACHAT CULTUREL DANS LE CADRE DU CONCOURS D'ELOQUENCE, ORGANISE EN PARTENARIAT AVEC LES VILLES DE SAINT-CLOUD, GARCHES ET VAUCRESSON**

Un concours d'éloquence est organisé le 15 avril 2023 par le Lions Club, en partenariat avec les villes de Saint-Cloud, Garches et Vaucresson. Ce concours oppose les élèves de troisième des collèges de ces trois villes.

Ces communes souhaitent récompenser les trois premiers de chaque ville par des bons d'achat culturel d'une valeur de 150 €. Afin de récompenser le jeune Clodoaldien qui aura le 1er prix de la Ville de Saint-Cloud lors du concours d'éloquence, il est demandé au Conseil Municipal de décider qu'un bon d'achat d'une valeur de 150 €, utilisable à la librairie « les Cyclades », soit attribué au lauréat Clodoaldien. La dépense totale s'élève à 150 € et sera imputée au compte 6513 du budget de l'exercice en cours.

**Le Conseil municipal DÉCIDE à l'unanimité d'attribuer un bon d'achat culturel d'une valeur de 150 € au lauréat Clodoaldien du concours d'éloquence organisé par le Lions Club en partenariat avec les villes de Saint-Cloud, Garches et Vaucresson et PRÉCISE que le budget maximum consacré à cette récompense est fixé à 150 € et que le bon d'achat sera utilisable à la librairie Les Cyclades, située à Saint-Cloud.**



# Compte-rendu analytique

## Conseil municipal du 30 mars 2023

### JURIDIQUE

Rapporteurs : Le Maire pour la délibération n°21

Olivier BERTHET pour la délibération n°22

Jacques GRUBER pour la délibération n°23

#### **■ Délibération n°21 : SIGNATURE DE LA CONVENTION CADRE RELATIVE AU FONCIER NECESSAIRE A LA REALISATION DE LA LIGNE 15 OUEST DU PROJET DU GRAND PARIS EXPRESS**

Le projet de la ligne 15 Ouest du Grand Paris Express reliant la station « Pont de Sèvres » à la station « Saint-Denis Pleyel » a été déclaré d'utilité publique par décret en Conseil d'État du 21 novembre 2016 (décret n°2016-1566). La Ville de Saint-Cloud est concernée par ce projet avec la réalisation d'une gare.

La consultation, menée par la Société du Grand Paris (SGP), pour la réalisation de la ligne est en cours. Une fois le lauréat désigné en juillet 2023, les travaux débuteront rapidement. Pour ce faire, la SGP doit avoir la pleine maîtrise du foncier avant le début des travaux. Or, une partie de ce foncier relève du domaine public ou privé de la Ville de Saint-Cloud.

En s'appuyant sur l'enquête parcellaire et le travail collaboratif mené avec la Ville, la SGP propose une convention-cadre relative à l'occupation, à titre temporaire ou définitif, du foncier de la Ville par la SGP pendant les travaux et lors de l'exploitation de l'infrastructure de transport.

Ainsi, cette convention prévoit un montant unique de redevance au bénéfice de la Ville pour l'occupation de son domaine pendant la durée de travaux à 6 €/m<sup>2</sup>/an. Ce tarif déroge au tarif habituel de la Ville (20,70 €/m<sup>2</sup>/mois) mais s'explique par le caractère d'intérêt général de ce projet d'envergure, couvert par une déclaration d'utilité publique. Il concerne en première approche les emprises d'occupation suivantes :

- sur une partie de la cour de sport de l'école élémentaire du Centre (environ 400 m<sup>2</sup>) ;
- sur le domaine public routier à l'angle des rues de Buzenval, Traversière et Mont-Valérien et dans l'avenue de Fouilleuse (entre le carrefour de la Croix-du-Roy et l'allée des Platanes).

La définition plus précise de ces emprises interviendra lorsque le groupement d'entreprises chargé des travaux aura été désigné. Elles feront alors l'objet d'autorisations d'occupation temporaire ultérieures.

Dans un souci d'équité, ce montant proposé par la Société du Grand Paris est identique pour l'ensemble des collectivités concernées par le projet. La Ville de Saint-Cloud a néanmoins obtenu que les conventions d'occupation temporaire sur le domaine communal non affecté à la voirie soient indexées annuellement en application de l'indice de référence des loyers (IRL).

La convention-cadre prévoit également, à la fin des travaux, une cession au profit de la SGP des emprises des ouvrages en surface ou en volumes. Cette cession interviendra par acte après une co-saisine de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales.

**Le Conseil municipal APPROUVE à l'unanimité la convention-cadre relative au foncier nécessaire à la réalisation de la ligne 15 Ouest du projet du Grand Paris Express entre la Société du Grand Paris et la Ville de Saint-Cloud.**

#### **■ Délibération n°22 : DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC POUR INCORPORATION AU DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE DE SAINT-CLOUD D'UN LOCAL COMMERCIAL SITUE 46 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE A SAINT-CLOUD (92210)**

Par délibération n°2017-28 en date du 30 mars 2017, le Conseil municipal de la commune de Saint-Cloud a approuvé l'acquisition d'un pavillon situé 46 boulevard de la République, à Saint-Cloud (92210), dans le cadre du projet communal de restructuration du marché des Avelines (anciennement Montretout) visant à encourager et développer le commerce de proximité.

Ayant été acquise en vue de la réalisation d'un projet communal pour la réalisation d'un service public d'intérêt général, ladite parcelle peut être considérée comme ayant incorporé le domaine public de la commune de Saint-Cloud en raison de l'affectation au service public du projet ayant justifié son acquisition.

Sur cette parcelle cadastrée AI 41 appartenant au domaine public de la commune de Saint-Cloud, a été construit un local commercial qui a vocation à accueillir un restaurant. Ce local commercial, sis 46 boulevard de la République à Saint-Cloud (92210), se compose d'un rez-de-chaussée, d'un R+1 pour une superficie de 206 m<sup>2</sup> et d'une réserve de 74 m<sup>2</sup> en sous-sol.





# Compte-rendu analytique

## Conseil municipal du 30 mars 2023

Aussi, afin de permettre l'accueil d'un commerce et la conclusion d'un bail commercial, il convient de constater l'absence d'affectation effective de ce local au service public ou à l'usage du public, puis d'en prononcer le déclassement. Ce local ainsi désaffecté et déclassé intégrera le domaine privé de la commune de Saint-Cloud et pourra faire l'objet d'un bail commercial.

**Le Conseil municipal CONSTATE à l'unanimité l'absence d'affectation effective du local au service public ou à l'usage du public puis PRONONCE son déclassement pour son incorporation au domaine privé de la commune de Saint-Cloud.**

### **■ Délibération n°23 : Approbation du rapport annuel 2021-2022 du délégataire de service public de la restauration scolaire - ELIOR**

Le service public de la restauration scolaire fait l'objet d'une délégation de service public qui a été confiée à la société ELIOR, du 1er septembre 2017 au 31 juillet 2022 :

En application des dispositions de l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les délégataires ont l'obligation de transmettre chaque année à l'autorité délégante un rapport relatif à l'année antérieure.

Ce rapport retrace la totalité des opérations comptables afférentes à l'exécution de la délégation de service public, ainsi qu'une analyse de la qualité du service.

La Commission consultative des services publics locaux (CCSPL), prévue par l'article L.1413-1 du CGCT, doit examiner lesdits rapports au cours d'une séance.

Ainsi, la CCSPL, a été dûment convoquée le 17 janvier 2023, afin d'examiner le rapport du délégataire de la Ville pour les exercices 2021 et 2022 au cours de la séance du 15 février 2023.

**Le Conseil municipal unanime PREND ACTE du rapport annuel de gestion pour les années 2021 et 2022 remis par la société ELIOR, au titre de la délégation de service public de la restauration scolaire.**

## RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Le Maire

### **■ Délibération n°24 : AUTORISATION DE RECRUTER DES AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE**

Le Conseil municipal doit chaque année délibérer, afin de déterminer la liste des emplois saisonniers autorisés.

En effet, en prévision de la période estivale et de la rentrée scolaire et afin d'assurer la continuité de service, il convient de recruter du personnel municipal supplémentaire, afin de renforcer les effectifs des services qui en ont fait la demande lors du recensement des besoins.

Ainsi, au sein du pôle Solidarité, citoyenneté et santé, conformément à la réglementation et aux exigences préfectorales, il est nécessaire de recruter un agent canicule pour une durée de 3 mois et demi (de juin à septembre).

Par ailleurs, pour pallier les absences liées aux congés estivaux et maintenir un accueil de qualité des usagers, il convient d'autoriser le recrutement de deux agents d'accueil sur les mois de juin, de juillet et d'août au sein du service Citoyenneté et d'un agent d'accueil sur les mois de juillet et août au sein du service Urbanisme.

Au sein du pôle Petite Enfance, Éducation, Jeunesse, il est également nécessaire de recruter trois agents de mai à fin septembre, afin d'aider à l'organisation des activités estivales et de séjours de vacances, aux inscriptions péri et extrascolaire et à la constitution des dossiers famille.

Au sein du pôle Culture, la médiathèque a aussi besoin du recrutement d'un saisonnier au mois de juillet pour assurer la continuité du service dans les meilleures conditions.

En prévision des fortes chaleurs de la période estivale et également pour pallier les absences liées aux congés estivaux, il convient de recruter un agent technique pour assurer des missions d'entretien de la voirie et des espaces verts.





# Compte-rendu analytique

## Conseil municipal du 30 mars 2023

Sur le même secteur, il convient pour pallier les congés estivaux et accompagner les travaux sur les sites communaux, de recruter, sur les mois de juillet et d'août, un agent technique chargé d'effectuer des missions de menues réparations et un agent de maîtrise chargé de la surveillance et du contrôle des travaux réalisés par les prestataires extérieurs.

Enfin, sur le service Grands évènements, la période estivale jusqu'à la rentrée scolaire est une période de recrudescence d'activités et, pour faciliter l'organisation des diverses manifestations récurrentes, il convient de recruter un agent sur les mois de juin, juillet, août et septembre.

**Le Conseil municipal CONSTATE à l'unanimité les besoins concernés, ainsi que la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil.**

### ■ **Délibération n°25 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER AVRIL 2023**

Il est proposé au Conseil municipal la mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal. 11 postes sont créés et 7 postes sont supprimés. **Les effectifs budgétaires sont portés temporairement à 493.**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE ces dispositions.**

## QUESTIONS DIVERSES

*Le groupe « Saint-Cloud 2020 ! »*

***Projet Crous/Nanterre ENS Coutureau : faisant suite à notre question lors du Conseil municipal précédent, allez-vous intervenir pour faire évoluer le projet au profit des Clodoaldiens, comme nous l'avons fait pour notre part en contribuant à l'enquête publique (enquête dont nous attendons le rapport au moment où nous écrivons cette question) ou allez-vous subir et laisser le CROUS implanter ses logements étudiants et l'Université de Nanterre implanter son IUT ? (Pierre BOSCHE)***

Éric BERDOATI répond que l'opération est menée par le Préfet des Hauts de Seine par le biais d'un outil juridique dénommé *déclaration de projet*. Il s'agit justement de supprimer la réserve figurant depuis 1999 dans les documents d'urbanisme de la Ville mise en place par ses prédécesseurs pour un équipement à vocation plutôt culturelle. Le Maire rappelle que 166 logements étudiants sont déjà existants sur le site depuis plus de dix ans et précise qu'un projet de médiathèque avait même été envisagé, projet qui se heurtait à deux objections.

La première, celle des Clodoaldiens, qui ne souhaitaient pas une rupture de la dynamique culturelle du jardin des Avelines. La seconde, celle du Préfet des Hauts de Seine, qui met en place une opération de réhabilitation.

Éric BERDOATI rappelle que ces locaux, vides depuis 1988, étaient occupés au préalable par l'ancienne École normale supérieure et qu'il ne peut y avoir de négociation dans le cadre d'une déclaration de projet. La Ville a obtenu qu'il n'y ait pas de surélévation liée à une densification du site et le Maire confirme que l'implantation de l'IUT nécessitera un espace de convivialité et de restauration.

Éric BERDOATI confirme qu'il n'y a pas de contentieux sur cette opération.

***Bouche d'aération Ligne 15 Ouest aux Tourneroches : Une bouche d'aération/évacuation est prévue dans le cadre du projet Ligne 15 Ouest dans le jardin des Tourneroches, nécessitant d'après la SGP, une emprise de 1 500m<sup>2</sup> pendant le chantier, entraînant ainsi la destruction d'une grande partie de la partie boisée du jardin des Tourneroches. Des solutions moins destructrices sont-elles à l'étude avec la SGP ? (Catherine GREVELINK)***

Éric BERDOATI précise que la gare du Grand Paris sera située sous le parking Joffre et que des ouvrages annexes sont placés tous les 800 mètres tout au long des 200 km de tracé souterrain. Ces ouvrages annexes, imposés par une loi depuis la tragédie du tunnel du Mont-Blanc en 1999, ont pour objectif d'évacuer les voyageurs en cas d'incendie ou d'accident. Cinq ouvrages annexes sont prévus sur la ville : deux dans le domaine de St



# Compte-rendu analytique

## Conseil municipal du 30 mars 2023

Cloud, puis un vers le Pont des 3 Pierrots et deux en allant vers Suresnes. Un de ces ouvrages se trouve effectivement dans le jardin des Tourneroches. Depuis une dizaine d'années, la Ville a fait plusieurs propositions à la Société du Grand Paris (SGP) qui n'ont pas été retenues à ce jour. Pour des raisons d'intérêt général et en vue notamment de préserver l'espace boisé, une négociation est en cours entre la famille détenant la parcelle voisine du jardin des Tourneroches (où se situe une maison) et la SGP.

***Une rumeur a circulé sur la vente de l'hippodrome au PSG, afin d'y installer leur stade. Qu'en est-il ? (Delphine POTIER)***

Éric BERDOATI explique que le PSG souhaite augmenter la jauge de ses spectateurs. Projet techniquement réalisable au Parc des Princes, le PSG étudie toutefois plusieurs solutions et a notamment candidaté à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour l'acquisition du Stade de France. Le site de l'hippodrome ayant été évoqué dans la presse, le Maire rappelle que le site est préservé et inconstructible.

***Logement social : Quelle est votre stratégie en matière de logement social pour la période triennale 2023-2025 ? Partagez-vous l'idée que le nouveau contrat de mixité sociale (apporté par la loi 3DS votée 2022) représente une opportunité pour Saint-Cloud ? Si oui, quand et avec quelles hypothèses pour le volet N°2 "Outils et leviers d'action" et le volet N°3 "Objectifs, engagements et projets" ? Enfin, qu'est-t-il prévu en termes de "PLH POLD ?" (Rafaël MAYCHMAZ)***

Éric BERDOATI souligne tout d'abord que POLD n'est pas un EPCI mais un EPT (Établissement Public Territorial) spécifique à la petite couronne parisienne et qu'il ne peut porter un PLH (Programme Local de l'Habitat). La loi dit que l'EPT porte un PLUi (Plan Local de l'Habitat intercommunal), démarche d'élaboration qui sera engagée au mois de juin.

Concernant les contrats de mixité sociale (CMS), l'exposé des motifs de la loi 3DS dit qu'il existe un caractère non atteignable de la loi. Il faut donc supprimer la date butoir de 2025 de la loi SRU pour donner du temps aux communes pour rattraper le rythme et parvenir au taux de 25% de logements sociaux. L'outil du CMS étant quant à lui complexe, le Maire vient d'adresser le 14 février dernier un courrier au Préfet lui demandant une réunion préalable à la décision visant à favoriser une co-production et non une imposition du dispositif en question. Aucune réponse n'a été réceptionnée à ce jour.

-----

Le Maire rappelle la journée portes ouvertes de l'hôtel de ville du **dimanche 2 avril à partir de 9h** :  
***Politiques publiques, combien ça coûte ?***

La séance est levée à 23h10

Fait à Saint-Cloud, signé le 12 Avril 2023

Éric BERDOATI